

Affaires courantes

Monsieur le Président, je regarde ça et je pense qu'on devrait se poser des questions fondamentales à savoir si dans cette Chambre, les règles de justice et d'équité sont respectées. Parce que des individus du secteur privé partagent les mêmes convictions politiques que certains partis traditionnels en cette Chambre, est-ce que ceux-ci doivent avoir accès à des services de recherche, tandis que nous, qui ne partageons pas les mêmes opinions, n'y avons pas accès? Je ne suis pas sûr que le secteur privé devrait avoir accès aux ressources de la Chambre des communes, monsieur le Président. Je pense que c'est une question fondamentale, parce que, aujourd'hui, c'est sur la question constitutionnelle, demain, ça peut être sur l'immigration, après-demain, ça peut être sur un autre dossier où on pourrait mettre les ressources de la Chambre des communes au service de tel ou tel groupe d'intérêt.

Monsieur le Président, je pense que la Charte des droits, laquelle tout le monde se félicite, parle de liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Monsieur le Président, je suis convaincu que si nous n'avons pas accès, c'est à cause justement de la différence de nos croyances politiques. Mais je vais aller plus loin que ça, monsieur le Président, j'ai un autre événement qui est encore plus grave.

Monsieur le Président, vous savez que le député de Lac-Saint-Jean siège, de plein droit, comme député indépendant de cette Chambre à la Commission Bélanger-Campeau, tout comme le député de Papineau—Saint-Michel et le député d'Outremont. Non seulement l'accès aux services de recherche de la Chambre des communes leur est permis, mais pire encore: Maintenant, même un nouveau service complet, avec quatre personnes, qui sont supposément là pour dire que leur travail consiste à préparer des données objectives. Monsieur le Président, ces données objectives ne sont pas disponibles pour le député de Lac-Saint-Jean qui siège au même titre que les autres députés de cette Chambre devant la Commission Bélanger-Campeau, et encore une fois, avec des agents gouvernementaux, qui proviennent du Conseil privé, cette fois-ci, monsieur le Président. On ne donne pas des droits égaux à l'ensemble des députés de cette Chambre, eu égard à leurs convictions politiques.

Monsieur le Président, je n'ai rien contre le fait que l'on se fasse des mamours entre les partis traditionnels, à condition que s'ils veulent se donner des services partisans, qu'ils se les paient à même leur propre budget et leur propre parti. Les fonds publics, qui sont payés par l'ensemble des Canadiens et des Québécois, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, sont maintenant utilisés tout simplement pour un côté de la médaille, pour une sorte de croyance et dans ce sens-là, monsieur le Prési-

dent, je pense que nous de la Chambre, devons nous poser des questions sérieuses, à savoir: Expliquez-moi comment Marcel Beaudry peut avoir accès aux services de recherche de la Chambre des communes et que Gilles Rocheleau ne peut pas avoir accès? Expliquez-moi comment il se fait que le Conseil privé prépare des *briefings* pour l'ensemble des députés, sauf pour celui de Lac-Saint-Jean? C'est la question de privilège que je désirais soulever, monsieur le Président.

• (1530)

[Traduction]

M. le Président: J'ai écouté le député avec intérêt. Une partie de l'objection qu'il formule porte sur une question dont la Présidence est actuellement saisie et qu'elle doit régler en vue de fournir une réponse à la Chambre.

Je me pencherai sur les autres aspects de son objection. Il faudra que j'examine cette affaire de près pour y déceler une question de privilège. En effet, il y a atteinte aux privilèges d'un député lorsqu'il n'est pas en mesure de remplir son devoir à la Chambre. Les député parle des services de recherche qui sont offerts à tous les partis représentés à la Chambre et qui, bien sûr, sont payés par le public canadien, bien que le fruit de cette recherche soit propriété des députés du parti en question. Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire de ce Parlement que des travaux de recherche effectués par des attachés de recherche pour un parti en particulier ou encore pour la Bibliothèque du Parlement, n'aient pas été diffusés à toutes sortes de gens au Canada, en vue de les aider ainsi que leurs associations dans la préparation de divers dossiers qui les intéressent.

J'examinerai les propos formulés par le député et j'essaierai d'en tenir compte avant de me prononcer sur les autres questions qu'il a soulevées. Je tiens à remercier le député pour son intervention.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

ÉNONCÉ DE PRINCIPES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Gilles Loiseau (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur, au nom du premier ministre, de présenter dans les deux langues officielles un énoncé de principes du gouvernement sur l'avenir de la Fonction publique fédérale.